Extrait du Rencontres Sociales

http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article1342

Les organismes des activités sociales et mutualistes. Qui fait quoi ?

- Espaces Partenaires - CCAS -

Date de mise en ligne : mardi 5 janvier 2010

Description :

660 000 personnes bénéficient des activités sociales pour partir en vacances, assurer leurs risques familiaux, organiser leurs activités culturelles ou déjeuner chaque jour. Le nombre et l'amplitude des demandes exigent une organisation attentive et efficace.

Rencontres Sociales

La CCAS

La Caisse centrale d'activités sociales met en oeuvre, à l'échelle nationale, les activités sociales du personnel des IEG. Elles comprennent les séjours de vacances, la restauration méridienne ainsi que de multiples activités culturelles et sportives. Elles concernent également les domaines de la santé et des contrats groupe d'assurances. Le conseil d'administration de la CCAS fixe les orientations que la direction géné-rale applique sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de neuf directions régionales et d'une union régionale en Corse, elles-mêmes organisées en secteurs opérationnels. Neuf commissions nationales rattachées au conseil d'administration sont chargées d'élaborer les propositions d'orientation des secteurs d'activités.

La direction générale, les DR et les SO

La direction générale, à partir de la politique du conseil d'administration, définit les objectifs et les plans d'action que les directions régionales (DR) déclinent dans leurs régions respectives. Afin d'être au plus près des CMCAS ainsi que des lieux de production des entreprises, une structure de proximité, appelée secteur opérationnel (SO), gère les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement des centres de vacances et des restaurants d'entreprise ainsi que le contenu des activités dans les centres de vacances. Il existe actuellement 32 secteurs opérationnels.



Le Comité de coordination des CMCAS

Le Comité de coordination des CMCAS est l'orga-nisme social des IEG qui assure la représentation des CMCAS auprès des autorités de tutelle, des directions des entreprises, des organisations syndicales patronales et ouvrières, des instances nationales de sécurité sociale et mutualistes. Le Comité remplit six missions principales : " il élabore la doctrine du régime mutualiste et s'en porte garant ; " il est garant de l'application de la réglementation de la Sécurité sociale ; " il répartit le fonds du 1 % entre les CMCAS et la CCAS ; " il gère la trésorerie nationale du régime mutua-liste qui couvre la part mutuelle des dépenses de santé des bénéficiaires des régimes des IEG ; " il apporte aide, conseil et assistance aux CMCAS et favorise la mutualisation de leurs expériences ; " il émet des

Copyright © Rencontres Sociales

recommandations de nature à impulser des améliorations de tous ordres avec le souci permanent de l'égalité de traitement de l'ensemble des bénéficiaires. Les 30 membres du Comité sont élus pour une période de trois ans par les membres des conseils d'administration des CMCAS.

Les CMCAS, un outil pour la proximité

Les CMCAS remplissent deux grandes missions : " elles développent des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que des activités sociales sur la part décentralisée du 1 % ; " elles assurent le relais entre les bénéficiaires et la CCAS pour les activités relevant de la part centralisée du 1 % telles que les vacances, la restauration méridienne, les assurances.

L'Iforep

Les agents et leurs enfants, à partir de 17 ans, peuvent encadrer des séjours de vacances. Leur formation est assurée par l'Iforep, Institut de formation, de recherche et de promotion, association loi 1901. L'Iforep bénéficie de l'habilitation nationale Jeunesse et Sports à la formation théorique pour l'obtention des brevets d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs : Bafa et BAFD. Son activité s'inscrit dans le cadre du mouvement national d'éducation populaire. Créé en 1972 par la CCAS et le Comité de coordination des CMCAS, l'Iforep propose également des formations professionnelles aux personnels des activités sociales et mutualistes, au titre de la formation continue. Son offre est diversifiée : management, comptabilité, gestion, informatique, restauration, etc. Elle est accessible sur le site www.iforep.fr.

Copyright © Rencontres Sociales